

AVIS de PUBLICATION

des LISTES ÉLECTORALES de la CHAMBRE DÉPARTEMENTALE d'AGRICULTURE du PUY-DE-DÔME (ÉLECTEURS VOTANT INDIVIDUELLEMENT)

Les listes électorales provisoires de la commune ont été dressées par la Commission d'Établissement des Listes Electorales (CELE), siégeant en préfecture du Puy-de-Dôme. Ces listes - présentées par ordre alphabétique et par collège - sont affichées en mairie - hall d'entrée

du 1^{er} au 15 octobre 2024

Avant le 16 octobre 2024, toute personne ne figurant pas sur les listes provisoires pourra demander son inscription à la CELE et tout électeur, inscrit dans le département, pourra également demander l'inscription d'une personne indûment omise.

Les réclamations seront adressées, **par lettre recommandée avec demande d'avis de réception**, à :

M. le Président de la commission d'Établissement des Listes Électorales (CELE)
- *Élections à la chambre d'agriculture* -
PRÉFECTURE du PUY-DE-DÔME
Bureau des élections, de la réglementation et des missions de proximité (BERMP)
18 boulevard Desaix
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1.

La CELE statuera également sur les propositions de radiation, rectification, inscription, dont les maires l'auront saisie, durant le délai de publication des listes.

Les listes définitives seront déposées en mairie **avant le 30 novembre 2024**.

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Président de la CELE,


Jean-Paul VICAT